



En plus des points à prévoir à chaque rencontre (voir le *BIS* numéro 11), quelques actions doivent être faites en décembre dans certains comités. Les **points en gras** doivent être mis à l'ordre du jour en assemblée syndicale.

CPEPE

- ▶ Déterminer les critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités (démarche consensuelle).
- ▶ Déterminer les règles de formation des groupes d'élèves autres que le nombre d'élèves par groupe.
- ▶ Déterminer les modifications possibles au temps alloué aux matières ou à la grille-matières.

EHDAA

- ▶ Compiler les portraits de classe.
- ▶ Proposer des recommandations à soumettre en assemblée syndicale.

L'AIR DU TEMPS

Souvenons-nous.



© Samantha Hurley / Burst

EN LEUR MÉMOIRE

Pour la plupart d'entre nous, le 6 décembre 1989 est une journée qui a marqué à jamais notre mémoire collective. À cette époque, plusieurs d'entre nous n'auraient jamais cru vivre une telle atrocité au Québec. Des femmes qui meurent sous les balles d'un homme qui se sentait notamment menacé par leur choix de carrière.

ENCORE AUJOURD'HUI

Alors que 21 féminicides ont été commis en 2020, 26 se sont ajoutés en 2021. C'est beaucoup trop. Nous devons encore, 33 ans plus tard, entreprendre des actions pour contrer la violence faite aux femmes. Ici comme ailleurs, les femmes, les filles, celles membres de la communauté LGBTQ+ et les personnes de diverses identités de genres sont exposées à une violence et à une discrimination inacceptables. Pourquoi une telle violence, pourquoi une telle haine? Pourquoi priver ces personnes du choix de disposer de leur corps comme elles le veulent? Manifestations contre l'avortement, stérilisation imposée, et j'en passe. C'est ignoble.

UN COMBAT CONSTANT

Nous avons bien sûr progressé au cours des 33 dernières années, mais la lutte n'est pas terminée. Nos revendications féministes sont tout autant actuelles et essentielles. En tant que profs, nous avons le pouvoir et le devoir de travailler à changer les choses, pour enrayer les comportements sexistes.

Les membres du Comité féministe de l'Alliance, qui est composé de Chantal Archambault, de l'École des métiers des Faubourgs de Montréal, d'Isabelle Dulude, de l'école du Petit-Chapiteau, de Josée Houle, de l'école Louis-Joseph-Papineau, d'Isabelle Leduc, de l'école Léonard-De Vinci, de Sylvie Lemay, du centre Marie-Médiatrice, de Josée-Jacinthe Moreau, de l'École des métiers des Faubourgs de Montréal, de Sophie Hélène Schumacher, de l'école du Petit-Chapiteau, sous la responsabilité de Sue Bradley, vice-présidente du Conseil d'administration, souhaitent sensibiliser leurs collègues et les élèves aux violences faites aux femmes.

PORTONS LE RUBAN BLANC

Ce mardi 6 décembre, le Comité féministe — et je les en remercie chaleureusement — vous encourage à épinglez sur votre chandail le ruban



blanc distribué dans tous les établissements. Prenez ensuite une photo de vous et de vos collègues, individuellement ou collectivement, et partagez-la sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) en prenant soin d'appliquer le mot-dièse (*hashtag*) **#12joursdaction** et d'identifier **@alliancedesprofs**.

Cette action est une façon d'assumer la responsabilité que nous avons à l'endroit des quatorze femmes assassinées à pareille date en 1989. Les enseignantes et enseignants ont le pouvoir d'améliorer la situation et le devoir de dénoncer les comportements discriminatoires basés sur le genre.

Nous le devons, pour celles qui nous ont précédées, mais aussi pour celles qui nous suivront. N'ayons pas peur d'engager la discussion et de continuer la lutte, pour redonner espoir en l'avenir, pour bâtir une société exempte de violence à l'endroit des femmes.

Le 6 décembre, portons le ruban blanc en mémoire de **Geneviève Bergeron**, 21 ans, **Hélène Colgan**, 23 ans, **Nathalie Croteau**, 23 ans, **Barbara Daigneault**, 22 ans, **Anne-Marie Edward**, 21 ans, **Maud Haviernick**, 29 ans, **Barbara Klucznik-Widajewicz**, 31 ans, **Maryse Laganière**, 25 ans, **Maryse Leclair**, 23 ans, **Anne-Marie Lemay**, 22 ans, **Sonia Pelletier**, 28 ans, **Michèle Richard**, 21 ans, **Annie St-Arneault**, 23 ans et **Annie Turcotte**, 20 ans.



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

COMITÉS DE RÉFÉRENCE ET D'ÉTUDES — EDA

À la demande de l'Alliance au Comité paritaire pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), le Centre de services scolaire de Montréal a lancé un appel de candidatures pour augmenter la représentativité des enseignantes et des enseignants afin de pourvoir des postes aux comités de référence et d'études (CRE) et aux comités d'admission pour les élèves visés. Ces comités sont prévus à la Politique de l'adaptation scolaire du CSSDM. Ils sont multidisciplinaires et sont formés de gens détenant une expertise. Ils ont pour objectif de recommander l'attribution d'un code de difficulté conformément aux définitions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et, parfois, une option de service qui tient compte des capacités, des besoins de l'élève et des services disponibles; de recevoir en audience le titulaire de l'autorité parentale à sa demande.

DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SONT RECHERCHÉS POUR SIÉGER AUX COMITÉS SUIVANTS :

- Admission DGA (difficultés graves d'apprentissage)
- Admission EDA (difficultés d'adaptation)
- Déficience intellectuelle (CREEHDI)
- Déficience physique (CREEHDP)
- Déficience visuelle (CREEHDV)
- Déficience auditive (CREEHDA)
- Langage (CREEHTSC)

- Trouble du spectre de l'autisme (CREEHAP-50)
- Trouble de la psychopathologie (CREEHAP-53)

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les personnes candidates doivent avoir :

- une expérience avec le ou les codes de difficulté correspondant au comité;
- de la disponibilité tout au long de l'année 2022-2023;
- une bonne connaissance des critères d'admissibilité à un code de difficulté et des articles référents de la Loi sur l'instruction publique (LIP);
- une expérience terrain (multitude des expériences, un certain nombre d'années d'expérience);
- de la volonté d'être formé pour remplir son mandat au sein d'un CRÉ.

Les candidatures seront choisies par les présidents de CRÉ.

Si vous souhaitez siéger à un des comités, vous devez remplir ce formulaire. (https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=0bLmbDdGI0qsfSVDuUeXH2mn8ZHEYNBNS5HR8c_iOT1UN1VFS0ILUKQ5M1k4M0QxVvkQ5NzJXUUdNMC4u&wdLOR=c438AEBF9-8D90-40DF-85A8-630AED710D0B).



F9-8D90-40DF-85A8-630AED710D0B).

• Marie Contant, vice-présidente
Isabelle Staniulis, conseillère

PRISE DE RETRAITE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

Pour les profs qui prennent leur retraite au cours de l'année scolaire, veuillez noter que vos protections d'assurance collective (maladie incluant les médicaments et vie) prennent fin à la date de la prise de votre retraite. **Si vous désirez maintenir des protections d'assurance une fois à la retraite** (maladie EXCLUANT les médicaments ou vie), **vous avez 90 jours suivant votre date de retraite pour adhérer sans preuve d'assurabilité.**

NOTE : Veuillez noter que vous devez être membre régulier de l'Association des personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE) pour pouvoir maintenir les protections d'assurance vie et maladie complémentaire offertes par cette association.

À moins d'avoir accès au régime collectif d'assurance maladie de votre conjoint ou conjointe pour la couverture d'assurance médicaments, vous devez vous inscrire, au moins trente (30) jours avant la prise de votre retraite, à la RAMQ (région de Montréal : 514 864-3411; ailleurs en province : 1 800 561-9749) pour vous assurer une protection.

Pour les profs ayant accès à un régime collectif d'assurance maladie, **vous conservez, sous réserve de certaines conditions, votre droit d'adhésion advenant la fin de vos protections collectives d'assurance maladie.** Vous n'avez aucune démarche immédiate à faire pour conserver ce droit. Vous pourrez par ailleurs adhérer sans preuve d'assurabilité à l'assurance maladie et soins de santé individuelle **dans les 90 jours** de la fin de vos protections d'assurance maladie collective. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire 109995 de Beneva accompagné de la preuve que cette assurance (assurance collective) est terminée depuis moins de 90 jours. Vous devrez également vous inscrire à la RAMQ pour l'assurance médicaments.

Les formulaires sont disponibles sur le site de l'Association des personnes retraitées de la FAE :



- assurance vie collective (9995);
- assurance maladie et soins de santé individuelle (109995).

• Isabelle Staniulis, conseillère

VERSEMENT DE LA RÉTRO AUX PROFS RETRAITÉS INFORMATION ERRONÉE DU CSSDM

Dans le **BIS** du 21 novembre dernier, nous vous informions que le CSSDM procéderait au versement de la rétro à la paie du 24 novembre, tant pour l'incitatif financier que pour la prime temporaire RREGOP. Or, le CSSDM n'a versé que les montants liés à la prime temporaire RREGOP de 7,89%.

Le CSSDM avait informé l'Alliance que les paiements seraient effectués le 24 novembre, alors qu'il était en mesure de procéder uniquement au versement de la prime RREGOP.

Pour le moment, le CSSDM ne nous indique aucune date pour l'application des taux bonifiés et le versement de la rétro qui y est liée. Des validations restent à faire... Dès que la date sera connue, nous vous la communiquerons. L'Alliance rappelle que ces taux sont applicables aux enseignantes et enseignants retraités légalement qualifiés qui reviennent au travail pour



effectuer de la suppléance occasionnelle, de l'enseignement à la leçon ou à taux horaire.

• Chantal Forcier, conseillère

STAGIAIRES ET SUPPLÉANCE OU COMMENT MINER L'AVENIR DE NOTRE PROFESSION

En raison de l'importance de la qualité de la formation des maîtres pour assurer la professionnalisation et la valorisation des enseignantes et enseignants ainsi que la qualité de l'enseignement, l'annexe XLIII de l'Entente nationale, inchangée depuis plus de 20 ans, interdit la suppléance d'une ou d'un stagiaire à l'occasion de la réalisation de son stage. En effet, il y est inscrit qu'une ou un stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance. Cette disposition a toujours été appliquée par les parties. Toutefois, en 2021-2022, un plan de contingence mis en place dans le cadre de la pandémie a permis à certains stagiaires (sous certaines conditions) d'effectuer de la suppléance pendant leur stage. Cette mesure était exceptionnelle et a pris fin avec les stages en mai 2022.

L'UQAM et l'Université de Montréal autorisent pour leur part les stagiaires de 3^e et 4^e année à effectuer de la suppléance. Ces universités ne sont toutefois pas signataires de l'Entente nationale et il revient au CSSDM et à l'Alliance de s'assurer de son application. Si cette dernière stipule qu'un stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance pendant sa période de stage, c'est notamment pour que les parties ne soient pas tentées de faire travailler les étudiantes et étudiants alors qu'ils sont aux études, augmentant ainsi d'autant la durée du stage et du même coup les chances qu'ils soient aux prises avec des difficultés ou des situations pour lesquelles un encadrement est essentiel. La pénurie de suppléantes et suppléants ainsi que les absences nombreuses en cette période d'intense activité virale viennent exacerber cette tentation et malheureusement nombreuses sont les directions d'école qui ignorent

les dispositions du contrat de travail qu'elles sont pourtant censées appliquer. Elles se contentent trop souvent de constater que l'université autorise la suppléance pendant le stage pour passer outre les mécanismes conventionnés afin de remplacer les enseignantes et enseignants absents, en offrant la suppléance à l'étudiante ou à l'étudiant. Le stagiaire se retrouve ainsi dans une position où il peut difficilement refuser, compte tenu du rôle que joue la direction de l'école dans la réalisation du stage et comme supérieur immédiat de l'enseignante ou de l'enseignant associé.

Laissons donc de côté la fausse bonne idée de se servir des stagiaires pour effectuer de la suppléance et assurons plutôt à nos futurs collègues la formation de qualité à laquelle ils sont en droit de s'attendre. Ce n'est pas à eux de faire les frais du sous-financement de l'école publique. La rémunération des stagiaires pour le travail qu'ils accomplissent de toute façon pendant leur stage constitue la solution à la précarité systémique des étudiantes et étudiants. À l'instar de la FAE, soyons solidaires de nos futurs collègues et n'hésitons pas à rappeler à la direction de l'établissement que nos stagiaires constituent l'avenir de l'école publique, qu'elles et qu'ils ne sont pas des travailleuses et travailleurs bon marché et qu'elle doit au contraire en prendre soin.



● Sue Bradley, vice-présidente
Vincent Hamel Davignon, conseiller

L'ALLIANCE PRÉSENTE POUR LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

Une délégation de la FAE, composée d'une trentaine de profs était à Québec, mardi dernier, pour souhaiter une bonne rentrée parlementaire aux personnes députées de l'Assemblée nationale. Des membres de l'Alliance ont installé à plusieurs endroits sur la colline parlementaire des affiches sur lesquelles nous pouvions lire « En cette rentrée parlementaire, priorité nationale = éducation ». Les personnes militantes sur place ont saisi l'occasion pour discuter avec les parlementaires élus des différents partis des enjeux actuels et pressants qui touchent l'école publique. Il a notamment été question de la francisation et des classes d'accueil, des élèves EHDAA, de la maternelle 4 ans et du renouvellement de notre convention collective nationale. Nos attentes à l'endroit du nouveau ministre de l'Éducation et du gouvernement de François Legault sont élevées, mais raisonnables. Nous veillerons à ce que le premier ministre tienne sa promesse, soit de faire de l'éducation la « priorité des priorités » de ce mandat.



● Élyse Bourbeau, vice-présidente



Photos: Alliance

